

Impacts sur le territoire

Dynamisme vertueux

- Mme **Justine THERIEN** (D 12) qualifie l'impact visuel de « dérisoire » par rapport aux bienfaits économiques et environnementaux pour le territoire.
- L'observation **anonyme** D 13 approuve ce beau projet qui va dynamiser nos campagnes.
- M. **Jean-Marc SASSOLAS** (D 14) de Fontain (25) travaille pour la société *Opale EN* sur un projet de 5 éoliennes dans la commune voisine de Ambieville (70). Favorable au projet vosgien, il qualifie la démarche liée au projet de « vertueuse » pour le territoire.

Commentaire du commissaire enquêteur : *La commune de Ambieville est située dans le rayon des 6 km autour du projet de la SEPE des Lunaires, dans le département voisin de Haute-Saône.*

On ne peut que rappeler l'avis de l'UDAP des Vosges qui a émis un avis favorable tout en recommandant que cette zone de plateaux soit limitée à ce seul projet éolien afin de limiter le mitage sur d'autres communes et de créer un risque d'encercllement.

Comment concilier l'avis de l'UDAP des Vosges alors qu'une étude se déroule dans une commune certes voisine, mais du ressort d'un autre département ?.

- L'observation **anonyme** D 22 anticipe l'intérêt touristique que va susciter le parc en plus du volet citoyen qu'il présente.
- Mme **Martine CORNEVAUX** (D 28) de La Vôge-les-Bains (88), commune voisine, juge l'initiative très bonne pour dynamiser le secteur.
- M. **Thierry ABEL** (D 43) trouve le projet vertueux, à encourager même si aucun moyen de production n'est sans impact, celui-ci est à encourager.
- M. **François VANNON**, (D 83) au nom du **Conseil Départemental des Vosges** approuve le projet pour l'équilibre qu'il va donner entre les territoires.
- L'observation **anonyme** D 96 applaudit aux « Vosges vertes »
- M. **Julien REYDEL** (D 97) est très favorable à ce projet d'avenir relocalisé sur ce territoire moins industrialisé.
- Pour l'observation **anonyme** D 99, c'est un bel exemple de dynamisme et de modernité !
- Ernst Georg DETGES** (D 108) d'Amiens (80) dit que le projet est adapté au territoire (réorientation de l'économie, sans subventions et pour l'emploi).
- Pour l'observation **anonyme** D 156, c'est une opportunité pour le territoire.
- L'observation **anonyme** D 161 dit que ce projet est une formidable opportunité pour la commune.
- Dorian CARDOT** (D 175) de Bayard-sur-Marne (52) soutient le projet profitable à tous, suffisamment éloigné des habitations et en faveur de la transition.

Immobilier

- M. **Sébastien HUMBERT** (D 2), **délégué départemental du RN**, prévoit une perte de la valeur immobilière des biens à la suite de l'implantation du parc.
- L'observation **anonyme** D 23 imagine la revitalisation immobilière générée par le parc pour des couples qui voudront fuir béton et pollution.
- M. **Yves MELIN** (D 24), pour le collectif **Vosges Horizon Durable**, **Philippe DEGREMONT** pour l'association **Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois** (D 170) et l'observation **anonyme** D 147 annoncent non seulement la baisse de l'immobilier mais que les biens seront invendables.
- Mme **Bernadette KAARS** (D 30) de Lys Haut Layon (49) qui vit à 850 m d'éoliennes communique que son bien immobilier a perdu 40 % du fait de cette proximité.
- M. **Étienne JACOB** (D 34) s'oppose au projet pour la baisse de l'immobilier

	<p>qu'il va générer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'observation anonyme (D 39) s'oppose au projet pour la perte de valeur immobilière de sa maison. - M. Éric Balay (D 44) de Hadigny-les-Verrières (88) prédit une chute du patrimoine immobilier de - 30 %. - L'observation anonyme D 47 affirme que le projet va anihiler les caractères traditionnels du village : les maisons seront dévaluées et le village défiguré. - Mme Sylvia KIEFFER (D 60) annonce une dépréciation des biens immobiliers importante. - M. Robert DELECOURT (D 74) annonce une dépréciation immobilière. - M. Pascal HERY (D 75) de Monchy Humières (60) signale que les riverains vont voir leurs biens se déprécier tout comme une dégradation visuelle des sites. - Mme Agathe ROFFIGNAC de Fontaine-les-Bassets (61) dénonce la dépréciation immobilière. <p>Antoine CHONION (D113) pour Paysage et Nature de la Campagne Vosgienne dénonce la dépréciation immobilière à attendre.</p> <p>Norbert GEOFFROY (D 114) s'oppose au projet pour la perte immobilière.</p> <p>Pour Dominique EILAN (D 136), le projet n'apportera que désolation pour le territoire.</p> <p>De Jean-Luc TONNERIEUX (D 171) de Darnieulles (88) : « <i>et l'immobilier sur des sites nucléaires ?</i> »</p>
Bétonisation	<p>M. Fabien THIETRY (R 11) d'Attigny, commune voisine, est perplexe sur le montant de la provision de 50 000 € pour le démantèlement qu'il juge insuffisante et se demande si la responsabilité n'en incombera pas aux collectivités donc aux contribuables.</p> <p>M. Sébastien HUMBERT (D 2), Délégué D^{al} du RN, met l'accent sur l'artificialisation des terrains nécessaires à l'implantation des éoliennes qui nécessitent une fondation de 1500 T de béton chacune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Pierre FRANÇOIS (D 8) fustige le recours au béton nécessaire aux fondations des éoliennes. - M. Alain DUMET (D 9) s'oppose à la bétonisation des sols indispensable. - L'observation anonyme D 22 fustige les critiques liées à la bétonisation pas si importante par rapport à celle utilisée par le génie civil sans parler du « repowering » qui remplace les machines obsolètes y compris le socle en béton. - M. Yves MELIN (D 24), pour le collectif Vosges Horizon Durable, Philippe DEGREMONT pour l'association Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois (D 170) et l'observation anonyme D 147 <ul style="list-style-type: none"> • soutiennent que les 50 000 € de provision pour le démantèlement sont insuffisants • se demandent ce que recouvre l'expression « une remise en état permettant le passage des engins de labour et la pousse des cultures. » - Mme Anne PEREZ (D 33) de Saulnot (70) s'insurge contre la bétonisation des sols souillés à jamais par le béton des fondations. - Hervé CAILLAUD (D 35) juge peu crédible le recyclage des éoliennes en particulier du béton puisque les bunkers de la seconde guerre n'ont pas été traités en raison du coût exorbitant de l'opération. - M. Pascal HERY (D 75) de Monchy Humières (60) insiste sur la quantité de béton nécessaire aux fondations. <p>Mme Dominique GISSON (D 79) de Lacanau (33) est opposée au projet destructeur d'une zone naturelle par le béton nécessaire.</p>
Voirie	<ul style="list-style-type: none"> - M. Bernard RUAUX, (O 1) de Gruey-lès-Surance est venu se renseigner sur les voies d'accès aux éoliennes, a déclaré ne pas rencontrer de problèmes, n'a pas laissé d'observations.

	<p>- La MRAe note que le site de construction de l'éolienne E3 est à proximité d'une zone humide (prairie hygrophile à Scorsonère humble) et que les voies d'accès au site ont été adaptées pour éviter toute destruction dans la zone.</p> <p>- Mme et M. CORNU (R 1) de Gruey-lès-surance, favorables au projet, sont juste inquiets pour le pont de la <i>route du Gros Chêne</i>. Ils ont laissé une observation favorable au projet.</p> <p>Mme et M. Alex BEZENÇON (R 08) de Gruey s'opposent au passage des convois <i>route du Gros Chêne</i>.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Commentaire du commissaire enquêteur : <i>Quelques personnes mentionnent la route communale du Gros Chêne et en particulier son pont. Effectivement, les plans prévoient non seulement le passage, mais des travaux de renforcement. Les précautions ont-elles été envisagées sur ce secteur ?</i></p> <p><i>Le SRADET du Grand-Est alerte contre l'imperméabilisation des sols. Les travaux de voirie prévus vont-ils respecter cette mesure ?</i></p> </div>
<p>Paysage</p>	<p>Mme et M. Alex BEZENÇON (R 08) de Gruey s'opposent au projet pour son impact sur la nature.</p> <p>M. Fabien THIETRY (R 11) d'Attigny, commune voisine, souhaite que les administrations étudient le projet de Gruey en même temps que celui envisagé par Opale EN sur la commune d'Ambievillers (70).</p> <p>M. Sébastien HUMBERT (D 2), délégué d^{al} du RN, s'insurge contre cette escroquerie qui défigure des paysages jusque là préservés.</p> <p>- M. Alain DUMET (D 9) dénonce la pollution visuelle causée par les éoliennes.</p> <p>- Mme Justine THERIEN (D 12) qualifie l'impact visuel « dérisoire par rapport aux bienfaits économiques et environnementaux attendus pour le territoire.</p> <p>- La MRAe</p> <ul style="list-style-type: none"> • conclut, (après avoir retracé la genèse du projet en rappelant les différentes options étudiées) que la variante retenue est la plus appropriée du point de vue paysager (implantation sur une seule ligne et à équidistance) et peut être compatible avec la préservation des paysages. • invite le pétitionnaire à doter les postes de livraison d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère. <p>- La DRAC (Direction Reg^{ale} des Affaires Culturelles du Grand Est) recommande que cette zone de plateaux soit limitée à ce seul projet afin de limiter le mitage sur d'autres communes et de créer un risque d'encerclement.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Commentaire du commissaire enquêteur : <i>après avoir émis des réserves sur le projet, la DRAC a finalement émis un avis favorable une fois que des compléments lui ont été fournis.</i></p> <p><i>Au cours de cette enquête publique, M. SASSOLAS (voir observation D 14 ci-dessus) a annoncé qu'il travaillait pour la société Opale EN qui préparait un projet de 5 éoliennes sur la commune haut-saônoise d'Ambievillers, voisine de quelques kilomètres puisqu'elle se situe dans le périmètre d'affichage soit 6 km à vol d'oiseau.</i></p> <p><i>Que vaut l'avis de l'UDAP des Vosges par rapport à ce projet ?</i></p> </div> <p>- La DRAC propose au pétitionnaire de suivre la recommandation de la MRAe à propos du bardage bois des postes de livraison pour une meilleure intégration.</p> <p>L'Observation anonyme D 20 insiste sur l'image de modernité et de développement durable qui va être accolée au territoire.</p>

- L'observation **anonyme** D 22 note

- la bonne intégration du projet (alignement harmonieux qui suit les courbes de niveau, éoliennes qui ne sont pas écrasantes).
- l'aspect du paysage « après pétrole » d'un territoire engagé dans la transition écologique et non impacté par des lignes électriques bien plus critiquables.

- M. **Yves MELIN** (D 24), pour le collectif **Vosges Horizon Durable**, **Philippe DEGREMONT** pour l'association **Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois** (D 170) et l'observation **anonyme** D 147

- rappellent l'avis de l'UDAP des Vosges dénonçant la qualité des photomontages et de l'étude d'impact, mettant en garde contre le risque de mitage et d'encerclement des villages.
- jugent l'impact et la covisibilité avec les parcs voisins en projet ou existants sous-estimés.
- imaginent l'impression d'écrasement que va créer le projet

- Mme **Anne PEREZ** (D 33) de Saulnot (70) prévoit la période où campagne et forêts seront transformées en friches industrielles pour éoliennes.

- M. **Étienne JACOB** (D 34) dit son opposition à l'éolien qui enlaidit les paysages pour beaucoup de nuisances contre peu d'avantages.

- M. **Hervé CAILLAUD** (D 35)

- aurait souhaité que le projet soit mis en perspective avec les autres sites éoliens afin de faire voir l'effet de saturation des paysages.
- se demande quelles précautions sont envisagées vis à vis des rayonnements de la ligne à haute tension raccordant le parc éolien.

- M. **Michel FORTERRE** (D 36), maire de la **commune d'Avrainville** (88), souscrit à ce projet bien réfléchi pour le pas gâcher le paysage.

- M. **Michel HEINRICH**, (D 56) agissant au nom du **Syndicat mixte de SCoT des Vosges Centrales**, précise que la zone d'implantation avait été identifiée comme favorable et répond aux enjeux de biodiversité et de paysage.

- M. **Pascal HEINTZ** (D 59) de Hennezel (88), commune voisine, souligne l'aberration de ce projet dans un paysage « vierge ».

- Mme **Sylvia KIEFFER** (D 60) s'offusque que l'argent soit le moteur d'un tel projet pour une telle catastrophe écologique qui va se faire au détriment de la forêt.

- L'observation **anonyme** D 63 souhaite l'abandon du projet pour la tranquillité et l'horizon du village et au moins le déplacement de l'éolienne E1 trop proche des habitations.

- Le collectif **Économie partagée** (D 64) soutient le projet pour son volet citoyen qui permettra l'implication des habitants.

- M. **William GASCOIN** (D 73) s'oppose au projet qui va détruire le paysage.

- M. **Robert DELECOURT** (D 74) s'oppose au projet pour la détérioration des paysages.

- M. **Pascal HERY** (D 75) de Monchy Humières (60) de Monchy Humières (60) indique l'importante surface au sol nécessaire pour l'éolien

Mme **Dominique GISSON** (D 79) de Lacanau (33) est opposée au projet destructeur d'une zone naturelle.

- **Alain TONNAC** (D 81) de Bretteville s/Ay (50) s'oppose au projet pour son impact négatif sur le paysage.

- Mme **Françoise HERVE** (D 84) de Nancy (54) s'oppose au gigantisme, au linéaire qui va écraser le paysage qui sera d'autant plus défiguré par l'intervisibilité des autres projets.

- L'observation **anonyme** D 85 met en doute la sincérité de l'auteure de l'observation D68, Émilie THEROUIN, puisqu'elle travaille pour H2air, est élue EELV qui milite pour des « énergies sales » par rapport au nucléaire.

M. **Alain BADIA** (D 86) de Pompignac (33) milite contre cette défiguration monstrueuse des paysages (bétonisation, accès).

	<p>L'observation anonyme D 89 s'oppose à la dégradation des paysages, qui va donc nuire au tourisme.</p> <p>Pour M. Noël CRETIN (D 90), l'éolien est une catastrophe paysagère et environnementale.</p> <p>Mme Nathalie LEURENT (D 91) s'oppose pour l'impact paysager.</p> <p>M. Bernard DURANTOU (D 94) est opposé pour l'altération du paysage rural.</p> <p>L'observation anonyme D 95 trouve les éoliennes polluantes.</p> <p>Éric CHAMBRIAND (D 109) de Paris (75) dit que les éoliennes ne servent à rien pour le bilan carbone en plus de défigurer le paysage.</p> <p>Franck GIRARD (D 112) insiste sur l'impact paysager.</p> <p>Antoine CHONION (D 113) pour Paysage et Nature de la Campagne Vosgienne dénonce la saturation des paysages avec les projets voisins et les impacts sur le village.</p> <p>Chantal PAYS (D 117) de Siaugues Ste-Marie (43) s'insurge contre la destruction des paysages.</p> <p>Tout comme Francis BOUILLON (D 118) de Paris (75).</p> <p>Jacqueline FRANCASTEL (D 122) de Sallertaine (85) n'imagine pas une telle destruction.</p> <p>Éliane HOUILLON (D 124) d'Épinal (88) trouve le projet cohérent avec le site.</p> <p>Pour l'observation anonyme D 131, c'est un excellent projet pour le site.</p> <p>Jean-Jacques MARCHAND (D 134) de Cranves-Sales (74) est indigné par cette déchetterie.</p> <p>Non à ce massacre pour l'observation anonyme D 135 payé par les finances publiques.</p> <p>Pour Dominique EILAN (D 136), le projet n'apportera que désolation pour le territoire.</p> <p>Martine MEISSONNIER (D 137) de Rabastens (81) juge qu'il est temps d'arrêter cette farce antidémocratique qui détruit les campagnes.</p> <p>Michel FOURNIER (D 139) Maire des Voivres (88) et au nom de l'Association des Maires ruraux se félicite de la prise en compte du territoire par des mesures ERC sérieuses.</p> <p>Dominique LHUILLIER (D 141) de Pont du Bois (70) écrit que l'hyper-ruralité du territoire reste un atout s'il n'est pas pollué par l'éolien industriel.</p> <p>Pierre TULLE (D 144) de Yerres (91) trouve que l'éolien est une fausse bonne idée nocive pour les riverains.</p> <p>Pour Jean-Luc VAN DRIESCHE (D 145) de Laurie (15), l'éolien atteint le sommet du scandale financier en plus avec des friches à la clé qui seront à la charge du propriétaire de la parcelle.</p> <p>Anne Bricard (D 149) considère l'éolien comme un désastre pour les villages.</p> <p>Pour Jean-Pierre POIROT (D 163) de Fontenoy-le-Chateau, commune voisine, le projet va valoriser le monde rural.</p> <p>Olivier VACHER (D 184) de Vaux Montreuil (08) s'oppose au massacre des paysages.</p>
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - L'INAO (Institut N^{al} de l'Origine et de la Qualité) fait remarquer que la commune de Gruey-lès-Surance est incluse dans les aires géographiques de « Munster », « Miel des Sapins des Vosges », appartient aux aires de production des IGP « <i>Bergamote de Nancy</i>, « <i>Emmental Français Est-Central</i> », « <i>Gruyère</i> » et « <i>Mirabelles de Lorraine</i> » et que le projet n'a pas d'incidences sur les AOP et IGP concernées. - La DRAC a prescrit par un arrêté pris par la Préfète du Grand Est un diagnostic archéologique préventif sur le terrain d'implantation susceptible de détenir des vestiges.

<p>Agriculture</p>	<p>-L'observation anonyme D 22 constate que l'emprise est suffisamment limitée pour préserver les terres agricoles. M. Fabrice CHEBILLON (D 42), agriculteur sur la commune voisine de Les Voivres, approuve le projet pour la transition énergétique et l'absence de nuisances pour l'agriculture et le paysage. - L'observation anonyme D 45 affirme au contraire que les éoliennes ne sont pas compatibles avec l'agriculture et même nocives pour la santé des vaches (exemple à Nozay). Mme et M. Alex BEZENÇON (R08) de Gruey s'opposent au projet à cause de la réduction des terres agricoles qu'il va entraîner.</p>
<p>Économie locale</p>	<p>- Mme THIEBAUD (R 02) de Gruey est tout à fait d'accord pour le projet. - Mme Francine RIBEL (R 03) de Gruey trouve le projet très bon. - M. Thierry GERBERON (R 04) agriculteur à Gruey, écrit que c'est une opportunité à saisir.</p> <div data-bbox="371 689 1439 869" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Commentaire du commissaire enquêteur : <i>Il est utile de signaler que M. Gerberon est l'habitant le plus proche du parc éolien ; sa ferme est située à quelque 650 m de l'éolienne E1. Le déplacement de cette éolienne a été évoquée à plusieurs reprises pour l'éloigner du hameau « Moscou ». Quelle réponse peut apporter le porteur de projet ?</i></p> </div> <p>Mme Évelyne VOLLE (R 06) de Gruey se dit bien perplexe sur les profits qui n'iront pas forcément à la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'observation anonyme D 22 note les bienfaits économiques que va apporter le futur parc aux collectivités (tourisme, fiscalité). L'implantation sur du foncier communal est un atout pour revitaliser les campagnes. - L'observation anonyme D 23 imagine la revitalisation immobilière générée par le parc pour des couples qui voudront fuir béton et pollution. - M. Yves MELIN (D 24), pour le collectif Vosges Horizon Durable, Philippe DEGREMONT pour l'association Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois (D 170) et l'observation anonyme D 147 <ul style="list-style-type: none"> • relèvent la discrétion du promoteur sur le montant des loyers accordés comme sur les retombées fiscales attendues pour les collectivités. • notent qu'il n'y aura aucune retombée locale pour l'emploi : parc automatisé, équipes de maintenance étrangères, à peine des emplois de sous-traitants pendant la phase chantier • annoncent l'impact négatif sur l'activité touristique locale (gîtes...) • prédisent l'appauvrissement et l'inversion démographique de Gruey-lès-Surance. - M. Hervé CAILLAUD (D 35) <ul style="list-style-type: none"> • n'annonce aucune retombée en matière d'emploi (matériel et monteurs étrangers) ou de tourisme industriel pour Gruey qui va voir au contraire baisser son attractivité. • imagine le cas de la commune, pour l'instant sans dettes, dans le cas d'une défaillance de la société au capital de 1 € quand il faudra procéder au démantèlement. - M. Michel FORTERRE, (D 36) maire de la commune d'Avrainville, soutient le projet pour la ressource non négligeable apportée au territoire. - M. Maxime THIEBAUT (D 37), responsable de l'Office de Tourisme à La Vôge-les-Bains (88), commune voisine, approuve le projet pour les retombées locales et la transition énergétique qu'il va générer. - M. GUY CALIN (D 41) de Neufchâteau (88) se dit favorable au projet pour la transition énergétique, l'économie locale et l'intérêt général. - M. Éric Balay (D 44) de Hadigney-les-Verrières (88) considère l'impact économique du projet sur la région proche de zéro.

M. **Nicolas THOMAS** (D 46) de Grandrupt de Bains (88), commune voisine, considère que le projet nuira au tourisme du sud des Vosges ainsi qu'à son économie.

- L'observation **anonyme** (D 58) met l'accent sur les bienfaits du projet pour les retombées économiques au profit de la commune.

- Mme **Sylvia KIEFFER** (D 60) pense que les élus se font piéger par l'appât des retombées financières.

- M. **Dominique D'HABIT PERRIN** (D 62) d'Épinal (88) se félicite que le projet apporte des finances aux collectivités surtout si l'électricité produite est injectée localement.

- L'observation **anonyme** D 65 est favorable au projet pour le développement du territoire.

- L'observation **anonyme** D 66 est favorable à ce projet pertinent pour le territoire.

- L'auteur de l'observation **anonyme** D 69 se dit impatient de voir enfin se concrétiser le projet : ce sera un plus pour Gruey !

M. **Sylvain BALLAND** (D 71) est favorable au projet qui génère une activité non délocalisable.

L'auteur de l'observation **anonyme** D 77 est un ancien élu et il a constaté que les dotations de l'État baissent avec les revenus de l'éolien.

M. **Alain TONNAC** (D 81) de Bretteville s/Ay (50) redoute l'incidence catastrophique sur le tourisme.

M. **François VANNON**, (D 82) au nom du **Conseil Départemental des Vosges** applaudit aux deux éoliennes citoyennes et aux retombées fiscales du projet.

L'auteur **anonyme** D 85 voudrait désillier les yeux des habitants à qui on fait miroiter des ressources pécuniaires.

Mme **Fabienne CHAPUIS** (D 88) dit que ce sont les citoyens qui vont faire les frais de cette arnaque écologique.

L'observation **anonyme** D 89 souligne les méfaits pour le tourisme.

Pour Mme **Isabelle FILLONNEAU** (D 92), le projet est dispendieux, dénoncé par la Cour des Comptes et l'Académie de médecine, présenté par des arguments fallacieux, né d'un mensonge d'État, il va diviser les habitants.

M. **Julien REYDEL** (D 97) est favorable au projet relocalisé sur ce territoire moins industrialisé.

Ernst Georg DETGES (D 108) d'Amiens (80) dit que le projet est adapté au territoire, réorientation de l'économie, sans subventions et pour l'emploi dans ce département où il y a très peu d'installations éoliennes.

Michel HEINRICH (D 138) au nom de la **Communauté d'Agglomération d'Épinal** (88) se félicite de la proposition d'H2air d'offrir la possibilité d'une participation citoyenne.

Michel FOURNIER (D 139) **Maire des Voivres** (88) et au nom de l'**Association des Maires ruraux** applaudit au financement participatif.

Lydie PRUNIER (D 151) est impatiente de voir l'aboutissement du projet.

Anthony MONTEMONT (D 164) de Remiremont (88) soutient le projet d'autant que l'entreprise est régionale.

Mickaël JACQUIER (D 165) d'Épinal (88) se réjouit de ce projet pour l'économie et l'emploi locaux.

Jean-François MICHEL (D 166) de Metz (57) au nom de l'**Association Saône Lorraine** trouve dans ce projet un véritable suicide pour le territoire.

Fabien BOULET (D 167) de St-Dizier (52) trouve en ce projet une formidable opportunité pour le territoire.

Augustin BARTHELEMY (D 178) souscrit au projet qui a été développé dans le respect des enjeux locaux et qui va permettre des retombées pour l'économie locale.

Jean ROTTNER, pour la région **Grand Est**, est favorable au projet pour les retombées locales (fiscales, emploi) tout en restant vigilant au cadre de vie.

Frédéric DREVET, (D 185) Maire de **La Vôge-les-Bains**, salue ce projet comme une véritable opportunité pour le territoire.

	<p>Erwan BOUMARD (D 188) pour Énergie Partagée appuie ce projet citoyen au travers de la SEM Terr'EnR</p>
Économie nationale	<p>- M. Yves MELIN (D 24), pour le collectif Vosges Horizon Durable, Philippe DEGREMONT pour l'association Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois (D 170) et l'observation anonyme D 147 regrettent le choix du matériel allemand, qui aggravera le déficit commercial du pays.</p> <p>- Mme Bernadette KAARS (D 30) de Lys Haut Layon (49) vitupère la dette que va occasionner le projet pour notre pays.</p> <p>M. Pascal HERY (D 75) de Monchy Humières (60) pointe la spéculation et le surcoût lié à l'éolien : prix de l'électricité achetée à un prix supérieur au prix du marché et au final payé par le consommateur. Le surcoût est aggravé par les aides financières publiques importantes dénoncées par la Cour des Comptes.</p> <p>- M. Alain TONNAC (D 81) de Bretteville s/Ay (50) tonne contre les milliards d'euros gaspillés en vain.</p> <p>L'observation anonyme D 95 trouve les éoliennes très couteuses.</p> <p>Gilles MARTIN (D 115) de St Georges des Agouts (17) pense que l'éolien grève les finances nationales.</p> <p>Francis BOUILLON (D 118) de Paris (75) certifie que l'éolien est un désastre financier.</p> <p>Jean-Claude PLU (D 119) de Boiry Ste Rictrude (62) parle d'une catastrophe économique, entretenue par des mensonges d'État.</p> <p>Éric JOUEN (D 129) de St-Vaast la Hougue (50) le rejoint sur ce point.</p> <p>Jean-Jacques MARCHAND (D 134) de Cranves-Sales (74) est indigné par cette déchetterie payée par le contribuable.</p> <p>Pour Dominique EILAN (D 136), le projet n'apportera que désolation pour le territoire, alors que l'éolien coûte des milliards.</p> <p>Pierre TULLE (D 144) de Yerres (91) trouve que l'éolien est une fausse bonne idée nocive pour le contribuable.</p> <p>Pour Jean-Luc VAN DRIESSCHE (D 145) de Laurie (15), l'éolien atteint le sommet du scandale financier.</p> <p>Yves SIMON (D 146) de Larrey (21) : c'est un mensonge d'État qui vide les poches du contribuable.</p> <p>Anne BRICAUD (D 149) juge l'éolien comme un gouffre financier.</p> <p>Flora CALLUNE (D 154) est opposée au projet pour le gaspillage financier.</p>